



PREFET DU LOT

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX  
CLASSES NUISIBLES.**

(à adresser la Direction Départementale des Territoires 127 Quai Cavaignac – 46 009 CAHORS cedex 09)

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FICHE RELATIVE AU CONSTAT DE DEGAT OU  
D'OPERATION PREVENTIVE**

Je soussigné (1)

demeurant à

agissant en qualité de : (2)  Propriétaire  Fermier  Délégué du propriétaire ou du fermier : je certifie sur l'honneur avoir le droit de destruction sur les terrains objet de la présente demande.

**En cas de demande d'une structure de chasse, nom de la structure détentrice des droits de destruction :**

sur .....ha , situés sur la ou les communes (préciser également les lieux-dits)

sollicite l'autorisation de détruire à tir dans les conditions suivantes (2) :

A cocher	ESPECES	PERIODE	LIEUX DE DESTRUCTION	MOTIVATION (3)
	Fouine	Du 1er au 31 mars		
	Renard	Du 1er au 31 mars		
	Renard	Du 1er avril à la veille de l'ouverture générale	Uniquement dans les élevages avicoles (fournir le n° I.N.U.A.V.)	
	Corneille noire	Du 1er avril au 10 juin		
	Corneille noire	Du 11 juin au 31 juillet	Uniquement dans les zones d'activité agricoles	
	Pie bavarde	Du 1er au 31 mars	Uniquement dans les cultures maraîchères et vergers et dans les zones du (4)	
	Pie bavarde	Du 1er avril au 10 juin	Uniquement dans les cultures maraîchères et vergers et dans les zones du (4)	
	Pie bavarde	Du 11 juin au 31 juillet	Uniquement dans les cultures maraîchères et vergers et dans les zones du (4)	
	Etourneau sansonnet	Du 1er avril à la veille de l'ouverture générale	Uniquement dans les cultures maraîchères et vergers et à moins de 250 m autour des installations de stockage de l'ensilage.	

**Conditions particulières relatives aux oiseaux : le tir dans les nids est interdit. Pour l'Etourneau sansonnet et la Pie bavarde, le tir s'effectue uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme et sans être accompagné de chien.**

**A compter du 1er avril, la destruction à tir de la Corneille noire, de la Pie bavarde et de l'Etourneau sansonnet ne peut-être autorisée que lorsqu'il n'existe aucune solution alternative satisfaisante.**

(1) Nom, prénom

(2) Cocher la case correspondante

(3) Préciser obligatoirement le ou les intérêts menacés : A – santé et sécurité publiques ; B – protection de la faune et de la flore ; C – dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; D - dommages importants à d'autres formes de propriétés (à préciser. Ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux).

(4) Sur les territoires où, en application du schéma départemental de gestion cynégétique, des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage et nécessitant la régulation des prédateurs sont mises en œuvre.

**SOLUTIONS ALTERNATIVES POSSIBLES :**

**Epouvantails - effarouchement sonore - filets de protection - chasse en période d'ouverture - chasse au vol - piégeage...**

Avez-vous mis en œuvre ces solutions ?  oui  non

**Si oui**, en quoi se sont-elles montrées insuffisantes ?

**Si non**, en quoi leurs mises en œuvre sont-elles impossibles ou insuffisantes ?

A..... le.....

Signature du demandeur  
Nom, prénom, fonction (pour les structures de chasse)





APIL 46



## Déclaration dommages dus à la prédation ou déprédation

à retourner à Fédération des Chasseurs du Lot 225, rue du Pape Jean XXIII 46004 Cahors Cedex fax :05.65.35.83.93  
Mail : fdchasseurs.lot@wanadoo.fr

### Déclarant :

Nom, prénom ou raison sociale.....

Adresse du déclarant.....

Commune, code postal.....

Numéro de téléphone : ..... email : .....

Qualité : (cochez une seule case)

- Particulier       Professionnel  
 Responsable de collectivité territoriale       Responsable cynégétique

Les dommages ont-ils été constatés par un tiers ?     oui       non

Nom, prénom du tiers cosignataire:.....

Adresse : .....

Qualité :  piégeur agréé       garde particulier       louvetier       autre

Signature du tiers :

Déclare avoir constaté des dégâts sur la commune de (1 seule commune) : .....

**Date ou période des nuisances** : (mois/année).....

**Espèce à l'origine des dommages** : (un seul choix possible)

- Renard       Fouine       Martre       Belette       Putois       Corneille noire  
 Pie bavarde       Geai       Etourneau

**Dégâts et /ou dégradations constatés** : *joindre si possible photos, devis ou factures de travaux*

Identification formelle de l'espèce responsable :  oui       non

Dans mon élevage :  familial (basse-cour)       extensif (plein air)       intensif (hors sol)

Dans mes cultures

agricoles     viticoles     arboricoles     maraîchères     potagères     Autre

Sur mes bâtiments :

Sur la faune sauvage :

**Coût du préjudice subi** : .....€ (estimé par vos soins, donnée obligatoire)

Atteste sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés.

Signature:

Ce document sert à étayer l'argumentaire qui accompagne la demande de classement « Nuisible » des espèces pré-citées ci-dessus adressée au Ministère.